

d'hommes pourraient aller y passer l'hiver pour y bâtir et commencer en grand l'abattage, et en 1885 et les années suivantes, le mouvement, grâce aux facilités de communication obtenues et au bon renom du territoire, si la qualité du sol est telle que représentée, pourrait s'accélérer d'une manière que l'on ne peut prévoir aujourd'hui.

Mais pour arriver à ce résultat, le gouvernement aurait, d'après l'humble opinion du soussigné, certaines obligations à remplir, entr'autres les suivantes :

1<sup>o</sup> L'ouverture immédiate du chemin du lac Nomingue à la rivière du Lièvre. Ce chemin est déjà tracé.

2<sup>o</sup> La réserve d'un canton ou de parties de cantons, suffisantes pour établir 250 colons, à 200 acres par colon.

3<sup>o</sup> S'il n'y a pas d'objection, le canton principal devrait porter le nom de canton Montarville.

4<sup>o</sup> Le canton ou les parties de cantons ainsi réservés, devront être retirés de l'exploitation forestière.

5<sup>o</sup> L'exploration immédiate et l'arpentage d'une centaine de lots de 200 acres, pour répondre aux demandes probables des chefs de famille qui iront choisir leurs lots cet automne.

6<sup>o</sup> La promesse du gouvernement de donner, à la prochaine session, au chemin de fer Montréal et Occidental, un subside suffisant pour en assurer la construction dans un avenir peu éloigné.

Le tout humblement soumis,

P. B. BENOIT, M. P.

Québec, mai 1883.

Le gouvernement fit tout en son pouvoir pour favoriser mes projets. J'ai visité l'année dernière une partie considérable du Grand Nord. Dans mon premier voyage, au printemps, j'ai traversé la plus grande partie des cantons où s'exerce la merveilleuse activité du curé Labelle. Du lac Nomingue, je remontai aux grands lacs Kiamika, dans le comté de Montcalm, d'où je descendis à la ferme de la Femme Rouge, sur la rivière du Lièvre, en face du canton Kiamika. Par cette route, je me trouvai à couper à angle droit et à la moitié environ de leur hauteur, toutes les rivières, depuis la rivière du Nord, à Saint-Jérôme, jusqu'à la Lièvre.

L'automne dernier je retournai au même endroit par Papineauville, en remontant la rivière la Nation et ses lacs splendides, par une voie toute opposée à celle que j'avais suivie dans mon voyage précédent. Après avoir traversé les cantons colonisés, nous primes à travers la forêt pour nous rendre à la ferme de la Femme Rouge.

La ferme de la Femme Rouge, appelée communément la Ferme Rouge, appartient à M. McLaren, propriétaire de chantier, de Buckingham. Elle a trois milles de front sur la Lièvre ; 250 arpents sont cultivés depuis 50 à 60 ans, le reste est en paturages naturels.

Il y a plusieurs granges et autres bâtisses, et entr'autres une bonne maison, occupée par le fermier, qui est chargé de recevoir les bûcherons de son "bourgeois". Il héberge généralement les voyageurs, et il tient un magasin des articles les plus nécessaires à la vie, pour le compte du propriétaire.

Je suis obligé de donner ces explications, car il sera souvent question de la Ferme Rouge, la localité actuellement la plus importante de cette région, vu qu'elle est située dans le canton Bouthillier, en face du canton